



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE:

Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis est donné à l'effet que le Conseil de la MRC de Joliette apporte un changement au calendrier des séances ordinaires 2013, adopté lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2012, par la résolution numéro 109-04-2013 adopté lors de la séance ordinaire du 23 avril 2013.

La séance ordinaire qui devait se tenir le mardi 28 mai 2013 se tiendra le :

Mardi 14 mai 2013

Cette séance aura lieu à 19 h 30, à la salle du Conseil de la MRC de Joliette,
situé au 632, rue de Lanaudière, à Joliette.

DONNÉ À JOLIETTE, CE 25^e JOUR D'AVRIL 2013.



Luc Bossé, directeur général et secrétaire-trésorier